

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Briefing du Conseil de sécurité

United Nations Disengagement Observer Force – UNDOF

New York, le 27 Mars 2019

Monsieur le Président,

Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre LACROIX, et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Mme Rosemary DICARLO.

Monsieur le Président,

La position belge par rapport au plateau du Golan reste inchangée.

Conformément aux résolutions pertinentes de ce Conseil, et en particulier aux résolutions 242 et 497, nous ne reconnaissons pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, y compris le plateau du Golan, et nous ne les considérons pas comme faisant partie du territoire de l'État d'Israël.

L'acquisition de territoire par la force est illégale au titre du droit international. Toute déclaration de modification unilatérale de la frontière va à l'encontre d'un ordre international fondé sur des règles et sur la Charte des Nations Unies.

Nous réitérons nos vives préoccupations quant aux conséquences plus larges de la reconnaissance de l'annexion illégale, notamment dans la région.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de revenir sur la FNUOD. Nous saluons la qualité du rapport du Secrétaire général et nous soutenons ses observations et recommandations. La FNUOD joue un rôle indispensable en préservant la stabilité régionale.

Les parties ont l'obligation de respecter les termes de l'accord de désengagement des forces. Selon cet accord, il ne devrait y avoir aucune autre présence militaire dans la zone de séparation à l'exception de la FNUOD.

Nous sommes préoccupés par les violations du cessez-le-feu qui ne font qu'accroître les tensions et compromettre davantage la stabilité dans une partie du monde où elle fait déjà cruellement défaut.

Nous appelons dès lors les parties au conflit et la FNUOD à établir une meilleure communication afin de créer davantage de confiance et de prévenir toute détérioration de la situation. Les parties doivent faire preuve, en tout temps, de la plus grande retenue.

Nous partageons la profonde préoccupation du Secrétaire général quant à la menace significative posée par la présence de munitions non explosées, de restes de guerre explosifs et de mines, pour le personnel des Nations Unies présent dans la zone d'opérations de la Force, en particulier dans la partie sud de la zone de séparation. Il est indispensable que les parties soutiennent tous les efforts de la FNUOD à cet égard, afin de garantir à la mission la sécurité dont elle a besoin pour accomplir son travail.

Monsieur le Président,

Le Conseil de Sécurité joue un rôle clé, en tant que garant ultime du respect par tous les Etats de leurs obligations internationales dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Gardant ceci à l'esprit, nous ne pouvons pas accepter des situations où la loi est imposée par la force et la voie de fait. Il revient à ce Conseil de s'opposer à des actes unilatéraux qui sapent non seulement l'ordre juridique international, mais également toute perspective de paix.